

Comme un cadeau !

A quelques jours de Noël, dans le cadre du Concours National des Villes et Villages Fleuris, le jury régional a décidé d'attribuer **une fleur à la Commune de Barby**. La remise des prix aura lieu le 23 janvier prochain à Lyon.

Le travail de tous et la démarche globale et transversale mis en œuvre sont ainsi récompensés puisqu'après le 2^{ème} prix dans la catégorie des communes

La Commune souhaite associer à cette reconnaissance, au-delà de ses agents, tous les jardiniers amateurs ou expérimentés qui agrémentent, dans ce même esprit, leur environnement proche. Une réunion publique sera organisée au début du printemps pour encourager, ou pourquoi pas même, susciter des vocations. Des conseils seront dispensés par un professionnel reconnu. La rencontre se clôturera par la remise des prix du fleurissement des balcons, maisons et jardins de la Commune. Le palmarès est à ce jour arrêté mais ne sera dévoilé qu'à cette occasion.

Dans un monde de plus en plus compliqué, à l'avenir qui légitimement interroge, embellir et améliorer son cadre de vie, c'est-à-dire son quotidien, c'est une façon, accessible à chacun, de participer et de profiter de petites choses qui additionnées constituent la qualité de vie pour tous. C'est l'ambition du travail permanent qui est mené et je remercie sincèrement chacun, habitants, élus et services de la Commune, de faire de Barby une Commune où, malgré tout le reste, il continue de faire bon vivre.

Je vous souhaite sincèrement de profiter et de vivre d'excellentes fêtes de fin d'année.

LE MOT DU MAIRE

Le Maire, **Catherine CHAPPUIS**

SOMMAIRE

Page 1. Le mot du maire.

Page 2. La Monférine se transforme

Page 3. Recyclage des ampoules...

Page 4. Agenda

de 1500 à 3999 habitants en 2010 c'est une 1^{ère} fleur qui est reconnue à notre commune en 2011.

Cette fleur récompense bien sûr le végétal et le fleurissement dans tous leurs aspects au travers de la valorisation paysagère, mais aussi tous les efforts réalisés en termes de nettoyage, d'aménagements qualitatifs, d'accessibilité, de mise en valeur du patrimoine, d'accueil, de circulation piétonne, de prise en compte des exigences du développement durable avec une place toujours plus grande pour les variétés vivaces ou la réduction progressive des pesticides...



La Monférine (décembre 2011)

HISTORIQUE

Construit en 1973 en même temps que tous les immeubles du Clos Gaillard, le foyer logement de la Monférine a toujours accueilli des personnes âgées. Depuis, elle n'a cessé d'évoluer pour répondre aux besoins grandissants de ses résidents :

- en 1992, aux activités « hébergement et restauration » assurées dès l'origine s'est ajoutée une prestation « soins » avec du personnel adapté à cette nouvelle orientation ;
- en 2008, un changement majeur intervient. La Monférine devient un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) modifiant complètement leur prise en charge.

AUJOURD'HUI

Les rez-de-chaussée, premier et deuxième étage de l'immeuble accueillent des personnes âgées dépendantes : 12 aides-soignantes et 4 infirmières y travaillent quotidiennement. Les troisième et quatrième étages accueillent des personnes âgées valides qui sont des locataires n'ayant pas besoin d'aide et de soutien quotidiens.

DEMAIN

Les travaux d'adaptation imposés par la transformation en EHPAD débiteront en janvier prochain pour s'achever en 2015. Ils seront conduits par l'OPAC de Savoie, propriétaire de l'immeuble.

→ **Janvier 2012** : construction d'un petit immeuble de 10 appartements sur deux niveaux, relié à l'immeuble actuel et destiné aux personnes âgées valides. Les abords de ce bâtiment, qui constitueront la nouvelle entrée principale de la Monférine, seront ensuite réaménagés par la Commune de Barby.

→ **De 2013 à 2015** : transformation de l'immeuble actuel pour l'adapter à l'hébergement de personnes âgées dépendantes se déplaçant pour la plupart en fauteuil roulant. Les chambres des trois premiers niveaux de l'immeuble seront restructurées : la cuisinette sera supprimée



Animation dans la grande salle

pour laisser place à une chambre totalement neuve avec une salle de bains adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes.

EN 2016

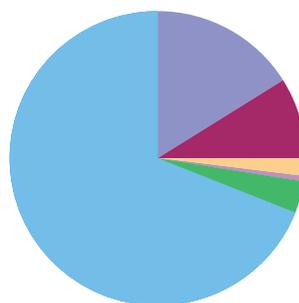
A l'issue des travaux l'ensemble se présentera ainsi :

- **au rez-de-chaussée** : un espace totalement recomposé permettant d'une part d'accueillir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autre part des locaux collectifs offrant une vaste et agréable salle de restaurant ;

- les **1^{er} et 2^{ème} étages** accueilleront, outre des chambres « EHPAD » modernes entièrement refaites, des locaux de soins modernisés et adaptés aux besoins ;
- les **3^{ème} et 4^{ème} étages** seront constitués des chambres du foyer logement mises aux normes « sécurité ».

Ces aménagements permettront l'accueil dans des conditions de confort et de sécurité optimales de 43 personnes âgées dépendantes, dont 12 atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et 42 personnes âgées valides.

Financement des travaux : coût total 5 522 000 €



- Département 890 000 €
- Etat :
- Caisse nationale solidarité autonomie 495 000 €
- Agence régionale de santé 110 000 €
- Autre 20 000 €
- Autofinancement (CCAS) 200 000 €
- Emprunts 3 807 000 €

INFOS TRAVAUX

TRAVAUX RÉCEMMENT ACHÉVÉS

→ **Clos Gaillard** : aménagement du barreau Est/Ouest de la rue du Chemin Neuf à partir de son accès avenue René Cassin jusqu'au parking de l'immeuble Les Graminées, et création de places de stationnement handicapés devant chaque immeuble.

→ **Impasse des Rochettes** : réfection de l'éclairage public, bordures et enrobés.

→ **Lotissement de la Bâtie** : création d'un escalier avec main-courante sur le chemin piéton entre l'allée du Rossignol et la route de Curienne.

→ **Route de la Trousse** : remplacement de l'ensemble des candélabres depuis le rond point jusqu'à la nouvelle traversée piétonne.

TRAVAUX EN COURS

→ **Maison médicale** : réaménagement des abords suite aux travaux d'extension du bâtiment.

→ **Rénovation des escaliers** du chemin piéton entre la rue des Cigales et l'impasse de la Genevoie.

PROCHAINEMENT

→ **Remplacement des portiques** de limitations de hauteur sur le parking du collège.

→ **Rénovation de la toiture** du lavoir situé route du Château.

LA VIE À BARBY



Inauguration des aménagements extérieurs du Clos Gaillard

DEUX DOSSIERS D'ENVERGURE PROGRESSENT EN CETTE FIN D'ANNÉE 2011.

- **Aménagement du Grand Clos:** la création d'une zone d'aménagement concerté devrait intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2012. Vous êtes d'ores et déjà conviés à une réunion publique d'information et de concertation qui aura lieu à la salle des fêtes le mardi 17 janvier 2012 à 19h.
- **Adoption du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** dont l'élaboration est en cours d'achèvement après le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), le zonage et le règlement. Pour ce dossier également une réunion publique spécifique sera organisée au printemps 2012.

RECYCLAGE DES AMPOULES A ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Les AMPOULES à économie d'énergie sont **écologiques à l'usage** (durée de vie jusqu'à 10 fois supérieure à une ampoule traditionnelle), mais le bénéfice environnemental n'est total que si **on les recycle en fin de vie**:

- elles sont recyclables à plus de 90 % de leurs poids;
- elles contiennent également des plastiques et des poudres fluorescentes;
- elles contiennent aussi une infime quantité (0,005 %) de mercure, métal potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.

Pour les recycler, deux solutions simples:

- **rapporter ses ampoules en magasin**

Le distributeur a l'obligation de reprendre les ampoules usagées de ses clients dans la limite des quantités achetées (reprise « 1 pour 1 »).



Certaines enseignes permettent à leurs clients de déposer leurs ampoules dans un meuble de collecte en « libre accès » : la lumibox.

- **porter ses ampoules en déchetterie**

1 gramme de mercure pollue 1 m³ de terre pendant 100 ans

QUE FAIRE EN CAS DE CASSE ?

Si la quantité de mercure contenue dans une ampoule ne représente pas de réel danger, il convient toutefois de prendre quelques précautions en cas de casse:

- Aérer
- Ramasser rapidement les brisures à l'aide d'un balai. Ne pas utiliser un aspirateur qui chaufferait et vaporiserait le mercure dans l'atmosphère
- Mettre les brisures dans un sac fermé
- Jeter le sac avec les ordures ménagères

LES AMPOULES QUI DOIVENT ÊTRE RECYCLÉES



Pour facilement les reconnaître

Le symbole « **poubelle barrée** » figurant obligatoirement depuis le 13 août 2005 sur la lampe signifie qu'elle **ne doit pas être jetée** avec les ordures ménagères.



LES AMPOULES QUI DOIVENT ÊTRE JETÉES À LA POUBELLE:

Il s'agit de toutes les ampoules à filament : « ampoules classiques » à incandescence, halogènes.

Des études (CRIIREM) montrent que ces lampes produisent des ondes électromagnétiques pouvant être potentiellement dangereuses: il convient donc d'appliquer le principe de précaution et de ne pas les utiliser à moins d'un mètre (éviter l'utilisation en lampe de bureau et lampe de chevet).

LES PETITS PAS

Dans la salle des 4 saisons, au Clos Gaillard, les Petits Pas offrent un lieu d'accueil aux enfants de 0 à 3 ans en présence de leurs parents et/ou grands-parents pour :

- jouer, échanger sur l'éducation et l'éveil d'un enfant de moins de 3 ans,

- parler des joies et des tracas du quotidien d'un enfant,
- évoquer l'expérience d'être parent,
- partager ensemble un moment convivial et rencontrer d'autres adultes et enfants.

Chaque vendredi matin de 9h à 11h (sauf vacances scolaires) deux personnes vous reçoivent et partagent la matinée avec vous. Aux Petits Pas, vous serez reçus sans aucune formalité, gratuitement et en toute confidentialité.

LA VIE À BARBY

« LES CHAVONNES FLEURIES »

Le Club des Aînés envisage une sortie à Yvoire le mardi 12 juin 2012.

→ Les personnes intéressées peuvent se manifester **avant fin janvier 2012**, soit aux jours d'ouverture du club, les mardis,

mercredis, vendredis après-midi, soit par téléphone au 04 79 33 46 73.

→ Pour la sortie l'adhésion n'est pas obligatoire mais l'inscription annuelle est de 15 € pour participer à des activités régulières.

REPAS DES AÎNÉS

La Commune offre, aux personnes nées en 1936 ou précédemment, un repas qui se déroulera le lundi 23 janvier 2012 à 12h à la Salle des fêtes ou bien un colis de Noël leur sera adressé avant les fêtes.

CENTRE DE LOISIRS

Des activités variées pour les enfants de 6 à 10 ans et de 11 à 15 ans sont prévues tant pour les vacances de Noël où seul le centre de loisirs de Saint-Alban-Leysse sera ouvert, que pour les vacances d'hiver de février.

→ Les permanences pour renseignements et inscriptions ont lieu les lundis et mardis de 16h à 18h et le mercredi de 17h à 18h30 ou au : 04 79 36 66 53.

TOUJOURS PLUS GÉNÉREUX POUR LE TÉLÉTHON

Les 25 ans du TELETHON ont été dignement célébrés à Barby par un weekend particulièrement réussi malgré une météo très humide! Un record d'animations: relais 24h (902 km parcourus), « Barbythouette » pour les enfants (22 valeureux concurrents), course chronométrée pour les plus sportifs (134 coureurs, les résultats figurent sur le site barbython.com), soirée repas animée (330 repas servis), brocante, tombola, bûche géante de 8 m (mais toujours trop petite), lâcher de 120 ballons... et bien d'autres encore!

Les membres de l'association Barbython remercie tous ceux qui ont contribué à ce beau succès. Les 75 bénévoles, les nombreux participants, sponsors et associations, le conseil municipal et les commerçants se sont tous mobilisés et ont permis de récolter plus de 14 000 € qui seront reversés à l'Association Française des Myopathies.

Faire plus! Un sacré défi à relever l'an prochain; alors rendez-vous à tous en décembre 2012!



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Exceptionnellement la mairie sera ouverte:
samedi 31 décembre 2011 de 9h à 11h

→ En raison des Fêtes de Noël, les services de la Mairie seront fermés le lundi 26 décembre 2011.

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux pour 2012.

INFOS DIVERSES

→ Une nouvelle plateforme végétale a été aménagée à proximité des locaux des services techniques municipaux pour stocker le broyat des feuilles mortes. Les personnes souhaitant **recupérer du broyat** pour l'entretien de leur jardin ou de leur compost doivent en faire la demande auprès du service accueil de la Mairie.

→ Le site internet de la Commune (www.barby73.fr) est en cours de « rafraîchissement ». Une nouvelle version de ce site sera disponible dès fin janvier 2012.

→ Exposition photos
Jusqu'à fin janvier, une exposition de Jean-Luc MEYER sur les déserts d'Amérique du Sud, est présentée au public aux heures d'ouverture de la Mairie.

AGENDA

JANVIER

- **Vendredi 6 janvier à 18h30** à la Mairie: Vœux du Maire
- **Mardi 17 janvier à 19h** à la salle des fêtes : réunion publique Grand Clos
- **Samedi 21 janvier à la salle des fêtes**: concours de belote organisé le FC NIVOLET
- **Lundi 23 janvier à 19h**: Conseil municipal

FÉVRIER

- **Vendredi 3 février à 19h** à la bibliothèque: Conte musical par Jean-Pierre SCORTANI et accompagné de Lucie CHEMINOT (poésie et musique allant du Moyen-Âge à la période contemporaine)
- **Dimanche 5 février à la Source**: Loto organisé au profit du BURKINA FASSO
- **8 février à 16h30** à la bibliothèque: Contes pour enfants avec Marie-Jo VEILLE
- **Lundi 27 février 19h**: Conseil municipal

MARS

- **Vendredi 9 mars**: vente de couscous parle Trésor des Ecoles
- **Lundi 19 mars 19h**: Conseil municipal
- **Samedi 31 mars et dimanche 1^{er} avril** à la salle des fêtes: bourse aux DVD organisée par l'association « la Source »